

Commune de CAGNES-SUR-MER

Adresse : Rue du Docteur Gonin

Section : BT

PLAN PARCELLAIRE

Echelle : 1/300

Dossier n°: 18_098M

Plan n°: BT18098M

Dressé le : 03/10/2018

Mis à jour le : 27/05/2021

Dessinateur : AT

CLASSEMENT DANS LE RESEAU DES VOIES METROPOLITAINES DE LA RUE DU DOCTEUR GONIN

Voies privées ouvertes à la circulation publique
dont le transfert d'office
dans le domaine public métropolitain est demandé
(article L. 318-3 du Code de l'Urbanisme)

LEGENDE

Emprise de la voie à classer :

BT n°155 (14 m²)

BT n°102 (72 m²)

BT n°103 (58 m²)

BT n°104 (93 m²)

BT n°105 (93 m²)

BT n°106 (103 m²)

BT n°107 (99 m²)

BT n°108 (276 m²)

Emprise : S = 86 m² issue de BT n°128 (869 m²)

Emprise : S = 40 m² issue de BT n°97 (1 077 m²)

Emprise : S = 94 m² issue de BT n°167 (959 m²)

Emprise : S = 87 m² issue de BT n°168 (1 102 m²)

S_{tot.} = 1 115 m²

106

Parcelle cadastrale

[BT]

Section cadastrale

Application du parcellaire cadastral sans consultation des titres ni avis des voisins. Le cadastre, document principalement à usage fiscal, ne confère pas un droit de propriété et les énonciations qu'il procure aux usagers constituent pour eux de simples renseignements. Ainsi, les limites cadastrales représentées à titre de simple information fiscale, n'offrent aucune garantie juridique (seul un bornage contradictoire le permet) et aucune garantie de précision graphique.

